





# Bordereau de signature

## DEC2019\_0100



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/06/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/06/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-06-13)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decision\_mairie

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / SECTEUR SUPERSTRUCTURE

REF : JR/NB

DEC2019\_

0100

## DÉCISION

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2019 RELATIVE A LA MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DE L'HÔTEL DE VILLE DE NOISIEL**

Le Maire de la commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la délibération n°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal de Noisiel du 10 novembre 2017, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la circulaire du 18 avril 2019 du préfet de Seine et Marne portant sur les dispositions de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2019,

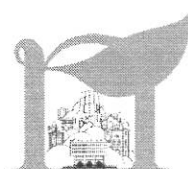
**CONSIDERANT** que la Ville de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités thématiques subventionnée par le DSIL 2019,

**CONSIDERANT** que la mise en accessibilité PMR de l'hôtel de ville de Noisiel répond à des objectifs de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de concourir à la réalisation de projets d'investissement, la Commune de Noisiel sollicite une subvention de l'État au titre du DSIL 2019,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération « mise en accessibilité PMR de l'hôtel de ville de Noisiel » sont inscrits au budget primitif 2019, section Investissement, AP / CP N° 201302.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2019\_

0100

portant sur la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 relative à la mise en accessibilité PMR de l'hôtel de ville de Noisiel

**ARTICLE 2 :** Le montant de l'opération « mise en accessibilité PMR de l'hôtel de ville de Noisiel » est estimé à 81 000,00 € TTC selon la fiche financière comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulés	Montant	Intitulés	Montant
Montant des travaux HT	67 500,00 €	Subvention DSIL 2019	33 750,00 €
		Subvention Conseil Départemental (C.I.D.)	13 601,00 €
Montant de la TVA (20%- Autres travaux PMR)	13 500,00 €	Participation Communale	33 649,00 €
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>81 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>81 000,00 €</b>

**ARTICLE 3 :** Les sommes mentionnées dans la fiche financière et le plan de financement prévisionnel sont approximatives avant travaux et susceptibles d'être actualisées à la date des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général-Adjoint de la Mairie de Noisiel,
- Madame la Préfète de Seine et Marne.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 11 JUIN 2019

Le Maire  
Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 JUIN 2019
Affiché en Mairie le	13 JUIN 2019
Notifié le	
Publié au RAA le	13 JUIN 2019

